

Service de changement de nom de l'opérateur de registre

Comment déposer une demande de changement de nom de
l'opérateur de registre

Version 2.0
25/09/2017



TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION	3
II. INSTRUCTIONS	4
ÉTAPE 1 – Dois-je déposer une demande de changement de nom de l'opérateur de registre ?	4
ÉTAPE 2 – Conditions pour déposer une demande	4
ÉTAPE 3 – Vérification d'exhaustivité de l'ICANN	5
ÉTAPE 4 – Mise en œuvre du service	5
III. FLUX DE TRAVAIL DU SERVICE	6

I. Introduction

Le présent document contient des lignes directrices à l'intention des opérateurs de registre sur le mécanisme de dépôt de demandes de changement de nom d'un opérateur de registre. Le service met à disposition des opérateurs de registre une méthode pour mettre à jour le nom de leur organisation lorsque cette modification ne fait pas suite à un changement de contrôle de l'opérateur de registre. Si la modification est le résultat d'un changement de contrôle direct ou indirect de l'opérateur de registre, l'opérateur de registre cédant doit suivre le processus de [cession](#) approprié.

Pour plus d'informations sur le service de changement de nom de l'opérateur de registre, consultez la page d'accueil du service de [changement de nom de l'opérateur de registre](#).

Pour toute question, merci de contacter le service d'assistance internationale de l'ICANN : globalsupport@icann.org

II. Instructions

ÉTAPE 1 – Dois-je déposer une demande de changement de nom de l'opérateur de registre ?

Si vous êtes lié par un contrat de registre et que votre organisation a procédé à un changement de nom qui n'intervient pas suite à un changement de contrôle de l'opérateur de registre, vous devez déposer une demande de changement de nom auprès de l'organisation ICANN. Il vous sera également demandé de mettre à jour tous les accords contractuels avec l'ICANN, y compris tout contrat d'entiercement de données mis à jour reflétant le changement de nom.

Si vous êtes encore au stade de la candidature au programme des nouveaux gTLD, veuillez vous reporter au processus de [demande de changement de candidature](#) afin de mettre à jour votre candidature. Conformément à la section 1.2.7 du guide de candidature : *Si à un moment quelconque du processus d'évaluation, les informations précédemment soumises par un candidat deviennent fausses ou inexactes, le candidat doit en informer rapidement l'ICANN en soumettant les formulaires appropriés. Ces données incluent les informations spécifiques au candidat, telles que les changements relatifs à la situation financière et les modifications relatives à la propriété ou au contrôle du candidat.*

ÉTAPE 2 – Conditions pour déposer une demande

Critères d'admissibilité

- Le demandant doit être autorisé par la partie contractante pour pouvoir déposer la demande en son nom. Par conséquent, les demandes peuvent être déposées par un utilisateur autorisé à travers le [portail des services de nommage](#).

Tous les documents ci-dessous doivent être produits à l'appui de la demande :

- Documents dûment remplis par l'autorité ou l'agence gouvernementale compétente et prouvant le changement juridique (par exemple en Californie, il s'agirait d'une copie du changement de nom certifiée par le Secrétaire d'État).
- Certificat du secrétaire de la société attestant de l'absence de cession ou de changement de contrôle.
- Résolutions du Conseil d'administration confirmant que seul le changement de nom a été/est approuvé par le Conseil d'administration de la société.
- Documents d'une autorité fiscale ou d'une organisation gouvernementale officielle, sous réserve que les documents prouvent que le changement de nom a été effectué sans changement de l'actionnariat ou de propriété.
- Avis juridique, conformément à la section 7.9 du contrat de registre.
- Convention de novation (nécessaire pour mettre à jour les contrats d'entiercement de données) ou contrat d'entiercement de données amendé.

ÉTAPE 3 - Vérification d'exhaustivité de l'ICANN

L'organisation ICANN effectue une vérification complète de la demande et des documents requis en évaluant ce qui suit :

- Les documents requis indiqués à l'étape 2 ont-ils été soumis ?
- La convention de novation, le contrat d'entiercement de données amendé ou tout autre accord contractuel conclu avec l'ICANN, ont-ils été mis à jour pour refléter le changement de nom demandé ?

Pendant la vérification d'exhaustivité, l'organisation ICANN détermine si des informations supplémentaires ou des clarifications sont nécessaires pour déterminer de manière fondée que le changement de nom n'est pas intervenu suite à un changement de contrôle direct ou indirect du registre. Conformément aux objectifs de niveau de service établis par l'organisation ICANN, celle-ci a cinq (5) jours à compter de la date de dépôt de la demande pour compléter la vérification d'exhaustivité.

Dans l'hypothèse où un amendement du COI s'avérerait nécessaire dans le cadre de la demande de service de changement de nom, l'opérateur de registre sera tenu de suivre des étapes similaires à celles du [service de modification de COI](#).

Après validation par l'organisation ICANN du changement de nom, le contrat de registre de l'opérateur de registre est amendé de façon à refléter le changement. Les mises à jour du préambule du contrat de registre sont publiées sur la [page des contrats de registre](#). Si le changement de nom demandé par l'opérateur de registre concerne plusieurs noms de domaine de premier niveau (TLD), l'organisation ICANN peut choisir de publier un amendement avec, en pièce jointe, la liste de tous les TLD concernés.

ÉTAPE 4 – Mise en œuvre du service

L'organisation ICANN communique l'achèvement des étapes du processus à travers le dossier. Lorsque l'amendement est publié et le processus arrive à sa fin, l'organisation ICANN en notifie aussi le contact primaire de l'opérateur de registre par le biais du dossier du portail.

III. Flux de travail du service

Registry Operator Name Change Service

December 2015 (v1)



